



Avignon, le 21 octobre 2011



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Scolarité

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement du second degré
publics et privé

Messieurs les chefs d'établissement agricole
(lycées et lycées professionnels)

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'Histoire
s/c des chefs d'établissement

Monsieur le directeur départemental des
anciens combattants et victimes de guerre

Monsieur Laurent DUHAMEL, responsable local
de l'enseignement du centre pénitentiaire du
PONTET

Madame LE GALL, directrice par intérim
STEMO AVIGNON
- pour information

Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation – Session 2012

Réf : Arrêté du 7 mars 2008, publié au BO n°11 du 13 mars 2008,
Rectificatif du 20 mars 2008 publié au BO n°13 du 27 mars 2008,
Note de service n°2010- 057 du 28 avril 2010 publié e au BO n°23 du 9 juin 2011

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions réglementaires citées en référence relatives aux modalités d'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation.

Vous voudrez bien porter ces textes, ainsi que la présente circulaire, à la connaissance des professeurs d'histoire de votre établissement afin de susciter la participation la plus large possible.

Le thème suivant a été retenu cette année : **«Résister dans les camps nazis».**

On présentera les différentes formes qu'a pu prendre cette résistance et les valeurs qu'en transmettent les déportés par leurs témoignages.

I - Nature des épreuves

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation (C.N.R.D) est ouvert aux élèves des classes de lycée et des classes de 3^{ème} de collège. Il comporte six catégories de participation :



Première catégorie : classes de tous les lycées - réalisation d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique - durée 3 h.

Deuxième catégorie : classes de tous les lycées - réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel.

Troisième catégorie : classes de tous les lycées - réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel (film, document radiophonique), portant sur le thème annuel.

Quatrième catégorie : classes de troisième, y compris les 3^{ème} DP6 - rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur le sujet académique - durée 2 h.

Cinquième catégorie : classes de troisième - réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel.

Sixième catégorie : classes de troisième - réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel (film, document radiophonique), portant sur le thème annuel.

1. Devoir individuel portant sur un sujet académique (1^{ère} et 4^{ème} catégories)

Les sujets des devoirs individuels sont élaborés par une commission académique présidée par un inspecteur pédagogique régional d'histoire et de géographie désigné par le recteur. Cette commission est en outre composée d'un (ou deux) représentant(s) de chaque jury départemental désigné(s) par les présidents des jurys départementaux.

Afin de tenir compte de l'évolution des épreuves d'histoire- géographie et d'éducation civique aux divers examens de l'enseignement secondaire, est reconduit le choix pour les élèves, entre une composition et une étude de documents donnant lieu à des questions et à la rédaction d'un texte argumenté.

2. Travaux collectifs

2.1 Travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports (2^{ème} et 5^{ème} catégories)

Les élèves rédigeant un mémoire devront s'appliquer à effectuer une synthèse des informations recueillies qui atteste d'un véritable travail de réflexion et non d'une simple compilation. Les extraits de documents de référence ne devront pas excéder cinq pages. Pour des raisons techniques, les travaux ne devront pas dépasser autant que possible le format A3.

Les candidats peuvent associer différents supports à leur travaux : mémoire sous forme de dossier, cassette vidéo VHS, cassette audio, cédérom, site internet, etc.

Quand des documents audio ou vidéo sont associés à d'autres supports, la durée des enregistrements ne doit pas excéder 50 minutes.

2.2 Travail collectif exclusivement audiovisuel (3^{ème} et 6^{ème} catégories).

La durée de la production audiovisuelle ne doit pas excéder 50 minutes

II - Préparation et réalisation des épreuves

1. Aides diverses

- Les enseignants aideront leurs élèves à préparer l'épreuve à partir du thème national. Ils devront privilégier les recherches personnelles, recueil de témoignages, notamment auprès de résistants et déportés. Vous voudrez bien trouver, ci-joint, une liste de personnalités à contacter dans cette perspective.

- Le service des Archives Départementales (Palais des Papes – Avignon -Tél : 04 90 86 16 18) et le musée de la Résistance de Fontaine de Vaucluse (Tél.04 90 20 24 00) peuvent constituer une ressource documentaire.

- Par ailleurs, la Direction Départementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre offre un soutien technique (prêts et recherches diverses) ainsi que la mise à disposition gratuite de certaines expositions, brochures ou dépliant. Pour tous renseignements complémentaires, je vous invite à prendre l'attache de M. Patrick ANNE (Tél : 04 90 80 47 74).



3/4

2- Dispositions spécifiques aux devoirs individuels

La date des épreuves est fixée au **vendredi 23 mars 2012 pour les devoirs individuels**. Conformément aux instructions ministérielles précisées par la circulaire citée en référence, ce type d'épreuve doit être réalisé dans le respect de l'anonymat des candidats.

A cet effet, la papeterie devant être utilisée vous sera remise lors du retrait des sujets. Un numéro d'anonymat devra être affecté par vos soins et reporté ensuite avec les coordonnées de l'élève sur la liste récapitulative des travaux (modèle joint en annexe). Afin de faciliter les travaux du jury, les professeurs veilleront à établir un pré-classement des copies de leurs élèves. La correction des devoirs sera subordonnée à ce classement.

3- Dispositions spécifiques aux travaux collectifs

Le nombre d'élèves participant à un devoir collectif n'est pas limité. Toutefois, les lauréats seront représentés par 3 élèves au maximum, désignés par leurs camarades.

Les professeurs responsables devront identifier les travaux de manière très lisible : nom(s) et prénoms de(s) l'élève(s) en lettres capitales, dénomination exacte de la classe et de l'établissement fréquenté, catégorie de participation.

Je vous demande de bien vouloir veiller à ce que les travaux collectifs restent confidentiels et ne soient pas « médiatisés » avant la proclamation du palmarès départemental.

Supports informatiques :

En cas d'utilisation de supports informatiques, le logiciel nécessaire pour ouvrir le document sera précisé ainsi que toute autre information technique nécessaire à sa lecture. Il conviendra, dans toute la mesure du possible de privilégier des logiciels largement diffusés.

III - Concours départemental

Comme chaque année, la participation au Concours de la Résistance sera étendue à tous les élèves

1 - Classes de Cinquième

Le jury départemental a décidé d'adapter le thème national à l'intention des élèves des classes de 5^{ème}.

Le sujet proposé aux classes de 5ème pourra être traité dans le cadre des enseignements dispensés en éducation civique.

2 - Productions plastiques

Le jury récompensera également les plus belles productions plastiques, réalisées sur le thème proposé au plan national. Ce concours est ouvert à l'ensemble des classes de lycées et de collèges.

Ces créations devront être identifiées : mention des nom et prénom de l'élève, de la classe et de l'établissement, au recto, en bas à droite, sur une étiquette de 5 X 3 cm.

Les productions, évaluées notamment sur l'interprétation plastique et la force du message transmis, peuvent comporter des reproductions de textes d'époque.

Les documents graphiques ne devront pas dépasser le format A2 (50x60), mais le format A 3 est recommandé. Les élèves noteront au dos de leur réalisation, les idées essentielles ayant guidé leurs travaux.

Il conviendra de veiller à ce que le transport des œuvres ne suscite aucune difficulté (poids, dimensions, fragilité). Les productions plastiques seront déplacées sous la pleine et entière responsabilité de leur(s) auteur(s) et de leurs représentants légaux.

IV - Envoi des travaux à l'inspection académique

L'ensemble des travaux (individuels, collectifs, productions graphiques ou plastiques) devra me parvenir sous le présent timbre **pour le vendredi 30 mars 2012, délai de rigueur**. Aucun document ne sera accepté après cette date.

Je vous remercie de veiller à l'application de ces instructions, destinées à faciliter les travaux du jury.

Signé par : Bernard LELOUCH

**PJ : liste des personnalités susceptibles d'intervenir dans les établissements
sujet des élèves de Cinquième**



Membres des Associations de la Résistance et de la Déportation de Vaucluse acceptant de participer au Jury du CNRD 2012 et susceptibles d'intervenir dans les Etablissements Scolaires à la demande de Mmes et Mrs les Professeurs

RESISTANTS

Qualité	Nom	Prénom	Association
Monsieur	ALAZARD	André	CURD – Résistants de Vaison-la-Romaine – Maquis Vasio
Monsieur	BOYER	Jean	CURD – ADIF – Interné-Résistant
Monsieur	DESORGUES	Pierre	CURD – FFC – Section Atterrissages Parachutages
Madame	GARCIN	Mireille	CURD – Pdte Amicale des Résistants d'Apt – Vice-Pdte du CURD

DEPORTES

Qualité	Nom	Prénom	Association – Qualité
Monsieur	BERMOND	Paul	ADIRP – Déporté-Résistant
Monsieur	CORDOLA	Albert	ADIRP – Déporté
Monsieur	CROTET	Louis	CURD – ADIF – Déporté-Résistant
Monsieur	GASPARRO	Roméo	CURD – ADIF – Déporté-Résistant
Madame	LE ROLLAND	Eliane	CURD – ADIF – Déportée-Résistante
Monsieur	LEVIEUX	Gilbert	CURD – ADIRP – Déporté-Résistant

REPRESENTANTS DE RESISTANTS OU DE DEPORTES-RESISTANTS (orphelines ou orphelins de – filles ou fils de)

Qualité	Nom	Prénom	Association
Monsieur	BARRE	Maurice	CURD – Pdt CVR Vaucluse et Départements Limitrophes – Fils de Résistant
Monsieur	BOTTEY	Jean	Pdt ANACR Vaucluse – Fils de Résistant
Monsieur	BOURGUE	Jean-Michel	CURD – Amicale des Résistants du Secteur de Gordes – Fils de Résistant
Monsieur	BUATOIS	Raymond	CURD – ADIF – Orphelin de Résistant Fusillé
Madame	CREUGNY	Claudette	ADIF – Orpheline de Déporté-Résistant – Professeur retraité
Monsieur	CRISTIANI-FASSIN	François-René	CURD – CVR – Président du Comité Régional du Mémorial Jean MOULIN – Orphelin de Déporté-Résistant
Madame	D'ISERNIA	Raymonde	Pdte ADIRP Vaucluse – Orpheline de Résistant Fusillé
Monsieur	GUIOT	Henri	ADIF – Délégué de la Fondation de la France Libre – Orphelin de Guerre
Monsieur	LALLAU	Max	Pdt du CURD et de l'ADIF – Délégué de la Fondation de la Résistance – Orphelin de Déporté-Résistant
Monsieur	RICHARD	Louis	CURD – Pdt CVR Carpentras – Fils de Déporté-Résistant
Monsieur	SOYEUX	Denis	CURD - ADIF – Orphelin de Déporté-Résistant
Monsieur	TARDY	Bernard	CURD – ADIF – Orphelin de Déporté-Résistant

Académie d'Aix- Marseille
Inspection Académique du Vaucluse

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

SESSION 2012

Classes de 5^{ème} de collège

Racontez comment des hommes et des femmes ont pu résister dans les camps nazis.